

Aidez-nous : Donnez une chance au RENOUVEAU !

Madame, Monsieur ;

Comme vous le savez sans doute, notre ville est au plus mal, tous les voyants sont au rouge : chômage, dépeuplement, endettement, pauvreté, fermeture des commerces, insécurité ! Depuis 20 ans notre ville connaît un déclin qui s'accélère de jour en jour.

Pour faire renaître notre ville, Il faut un chef d'entreprise avec une forte conscience sociale et écologique, une équipe de terrain compétente à même de répondre aux problèmes des Maubeugeois(es). Une équipe qui rassemble au-delà des rives partisans, un maire qui se battra pour sa ville et son territoire sans vouloir un poste départemental, régional ou national !

Un homme et une équipe libre dont le seul parti sera Maubeuge, avec la volonté de servir et non de se servir.

Afin de réaliser la campagne la plus active possible, j'ai aujourd'hui besoin de votre aide financière. Grace à notre association de financement, vous pourrez déduire de vos impôts 66% du montant de votre don. (Vous trouverez ci-dessous le bulletin de don à compléter et à faire parvenir à AFCE JP ROMBEAUT Municipales 2020 – 21 av du Lt Colonel Martin – 59600 MAUBEUGE)

Un grand Merci pour votre aide,



NOM: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Commune: Tél ou e-mail:

Date: Signature:

J'apporte mon soutien à la campagne de Jean-Pierre ROMBEAUT, pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 et je verse par **chèque bancaire ou postal à l'ordre de « AFCE JP ROMBEAUT—Municipales 2020 »**), déclarée le 2 aout 2019 sous le numéro W591008499, la somme de :

10€ , 20€ , 30€ , 60 € , 100€ autres €

Le reçu qui me sera adressé par le mandataire financier édité sur le modèle autorisé par la CCFP, me permettra de déduire cette somme de mes impôts dans les limites fixées par la loi.

Président : Pascal DEHON , Trésorier : Béatrice VANGANSBEKE

Coupon à retourner à : **Réinventons Maubeuge – 21 av du Lt Col Martin – 59600 MAUBEUGE**

Conformément à l'article 52-9 du code électoral, cette association est la seule habilitée à recueillir des dons en faveur de « l'ASSOCIATION DE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE DE Jean-Pierre ROMBEAUT POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE MAUBEUGE DE MARS 2020 (AFCE JP ROMBEAUT—Municipales 2020) » ; dans les limites précisées à l'article 52-8 de la même loi reproduite ci-dessous :

« art. L 52-8 : les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un candidat ou de plusieurs candidats lors d'une même élection ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L 52-1, les candidats ou listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don ».

AFCE JP ROMBEAUT- MUNICIPALES 2020

21 avenue du lieutenant-colonel Martin

Email : contact@reinventons-maubeuge.fr

Téléphone : 06 51 08 88 59